

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Afrique

Afrique du Sud/Namibie

Une équipe du CICR, composée de quatre délégués, dont un médecin, a effectué, du 12 au 25 octobre, une nouvelle série de visites dans des lieux de détention en Afrique du Sud. Dans huit lieux, les délégués ont eu accès à 515 prisonniers condamnés et à 4 personnes détenues en vertu de la Section 10 de l'« Internal Security Amendment Act ».

D'autre part, une deuxième visite s'est déroulée, du 24 au 26 septembre, au camp de Mariental, en Namibie, où sont détenues 118 personnes en vertu de la Proclamation AG 9. Rappelons que le CICR avait visité pour la première fois ce camp le 3 juin dernier.

Signalons qu'un nouveau délégué régional du CICR a été nommé à Prétoria en la personne de M. Nicolas de Rougemont, qui a pris possession de ses fonctions le 21 septembre.

Angola

Dans les limites imposées par des problèmes de sécurité et de logistique, l'action d'assistance médicale et alimentaire menée par le CICR en Angola, en collaboration avec la « Croix-Rouge angolaise », s'est étendue à de nouvelles régions dans le sud du pays, où existent des besoins humanitaires urgents. Du 22 au 28 septembre, une mission d'évaluation, effectuée entre Bailundo et Belo Horizonte, a permis aux délégués du CICR de visiter quatre villages, regroupant un millier de personnes déplacées, qui se trouvaient dans un grand état de dénuement. Une autre mission s'est déroulée à Trappa, au nord-est de Katchiungo, où quelque 8000 personnes déplacées sont dans des conditions non moins précaires.

Les secours distribués durant le mois de septembre, en faveur de quelque 18 000 personnes, ont totalisé près de 162 tonnes de vivres,

400 kg de savon, 1950 couvertures et 260 pièces de vêtements, pour une valeur globale d'environ 315 000 francs suisses. En octobre, l'aide fournie s'est élevée à plus de 151 tonnes de produits alimentaires (farine de maïs, poisson, lait écrémé, butteroil) et 1250 couvertures.

Les activités médicales, limitées elles aussi, pour cause de sécurité, à la province de Huambo et aux régions de Katchiungo et de Bailundo, se sont poursuivies en septembre-octobre. L'équipe médicale du CICR a visité régulièrement (une fois par semaine ou deux fois par mois, selon les cas) une douzaine de villages, où elle dispense les premiers soins et contrôle de près la situation sanitaire des personnes déplacées. Elle s'emploie, en outre, à former des auxiliaires recrutés parmi les « deslocados » (personnes déplacées) et capables de donner un traitement simple à la population: désinfection des plaies, pansements, réhydratation des enfants atteints de diarrhée, lutte contre la gale. Elle évacue également sur des hôpitaux les malades qui ne peuvent pas être soignés sur place (16 transports effectués en septembre). Quant aux cas de malnutrition très grave, ils sont soignés dans deux centres de nutrition intensive, créés par le CICR, le premier à Katchiungo (fin septembre) et le second à Bailundo (début octobre). Là, les patients, principalement des enfants âgés de 6 mois à 14 ans, suivent une diète spéciale sous la surveillance du médecin du CICR.

Du 24 septembre au 9 octobre, le Dr Rémi Russbach, médecin-chef du CICR, a effectué une mission de réévaluation en Angola, visitant notamment les régions de Bailundo, Katchiungo, Sitio Katuta, Sfinge et Amaral. Suite à cette mission, trois postes de santé (hygiène et premiers soins) ont été créés dans les localités de Sitio Katuta, Kailula et Alto Chiumbo. Ils sont tenus par du personnel angolais, formé par le CICR.

Toujours sur le plan médical, le centre orthopédique pour amputés de Bomba Alta avait appareillé, jusqu'en octobre, 118 patients, dont certains portent une prothèse provisoire. Les appareils sont fabriqués par des techniciens angolais, instruits par les prothésistes du CICR. La fabrication de prothèses définitives, basée sur une technique locale, va prochainement être mise en route. Rappelons que ce centre, créé et financé par le CICR, est administré en collaboration avec la « Croix-Rouge angolaise ». Le CICR estime que, d'ici un an, il pourra fonctionner de manière autonome.

Zaïre

Après des négociations menées dans le courant du mois d'octobre à Kinshasa, le CICR a obtenu l'autorisation de visiter au Zaïre tous les

lieux de détention dépendant des autorités civiles, de la sécurité civile, des militaires, de la sécurité militaire et de la police.

Le 20 octobre, les délégués du CICR ont eu accès aux lieux de détention du Centre national de recherches et investigations (CNRI), dépendant de la sécurité militaire, où ils ont vu 61 détenus. Poursuivant leur tournée, les délégués se sont rendus, le 27 octobre, au camp Tshatshi, à Kinshasa, où se trouvaient 6 militaires aux arrêts, et à la « Deuxième cité de l'OUA », où ils ont visité 21 détenus sous interrogatoire. Ces visites se sont déroulées selon les modalités habituelles du CICR.

Au cours des huit premiers mois de l'année, les secours distribués par le CICR dans les lieux de détention au Zaïre ont représenté 15 500 francs suisses. Ces secours consistaient en ustensiles de première nécessité, couvertures, savon, désinfectants, etc.

Ethiopie

Le chef de la délégation du CICR à Addis Abeba a effectué, du 28 au 31 octobre, une nouvelle visite aux prisonniers de guerre somaliens en mains éthiopiennes, détenus à Harrar. Il a vu 38 prisonniers, dont 11 visités pour la première fois.

Sur le plan médical, le CICR a continué de fournir des médicaments d'urgence en faveur des populations déplacées, victimes des événements. Entre le 15 mai et le 31 octobre, l'assistance médicale (2895 kg de médicaments et de matériel médical) a représenté une valeur d'environ 69 000 francs suisses.

Durant la même période, les secours distribués, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge éthiopienne et des « Social Welfare Centres », dans les provinces administratives de Harraghe, Bale, Sidamo, Gondar, Tigré et Erythrée, ont totalisé 513 tonnes de vivres, 13 200 couvertures et 23 balles de tissu de coton, pour une valeur approximative de 800 000 francs suisses.

Ouganda

Le CICR a suivi de près la situation dans la province du West Nile (nord-ouest de l'Ouganda), à la suite des affrontements armés qui s'y sont déroulés au début du mois d'octobre. La délégation du CICR à Kampala a demandé aux autorités ougandaises l'autorisation d'effectuer une mission dans la région affectée par les combats, afin d'évaluer les besoins humanitaires, en prévision d'une action d'assistance en faveur de la population civile. Au début de novembre, cette offre de service a été acceptée et les délégués du CICR ont entrepris, à partir

du 8 novembre, une tournée dans la province du West Nile. Entre-temps, ils avaient visité deux hôpitaux à Gulu, où avaient été transportés 23 soldats et 1 civil victimes des événements.

Sur le plan de l'assistance, le CICR a distribué, en septembre, plus de 17 tonnes de secours dans les prisons de six localités, soit 8750 kg de produits alimentaires (dont 3675 kg de lait en poudre, don du Programme Alimentaire Mondial), 2575 couvertures, 3800 pièces de vêtements (don de la Croix-Rouge suisse), des désinfectants, des insecticides et des ustensiles de cuisine. Quelques secours ont été également fournis aux familles des détenus. En outre, deux hôpitaux et deux dispensaires (en plus des infirmeries des prisons) ont été approvisionnés en médicaments. La valeur totale de l'assistance du CICR a représenté en septembre un montant de 47 200 dollars.

Par ailleurs, le dispositif de la délégation de Kampala a été renforcé par l'arrivée, le 24 octobre, d'une infirmière du CICR, chargée d'assurer une présence médicale régulière dans les prisons, d'y développer l'hygiène de base et d'y contrôler l'utilisation des secours.

Tchad

Les efforts entrepris, tout au long des mois de juillet, août et septembre, afin d'obtenir des parties au conflit tchadien les conditions pratiques indispensables à la conduite des opérations humanitaires ayant abouti à une impasse, le CICR a été contraint, au début d'octobre, de suspendre temporairement ses activités au Tchad et a rappelé les membres de sa délégation à Genève. Toutefois, dans un message annonçant cette décision aux forces en présence, le CICR a indiqué qu'il souhaitait vivement qu'à la faveur de la reprise d'un dialogue constructif, des solutions soient trouvées pour que ses délégués puissent reprendre le travail de part et d'autre du front, dans un esprit d'impartialité et de neutralité conforme à sa mission et avec des conditions de sécurité suffisante.

Rappelons que, jusqu'au 20 juin, date à laquelle, pour des raisons de sécurité, la délégation du Tchad avait été transférée à Kousséri, au Cameroun, elle était basée à N'Djamena, mais qu'à partir du 24 mai déjà, elle avait dû suspendre ses activités dans une partie de la ville. De fin mars à la mi-mai, le CICR, pour venir en aide aux nombreuses victimes des affrontements, avait renforcé sa délégation par des équipes médico-chirurgicales et des délégués supplémentaires.

Du 1^{er} juillet au 30 septembre, les dépenses effectuées par le CICR pour l'achat de secours matériels, alimentaires, médicaux, ainsi que pour les frais opérationnels, se sont élevés à 716 000 francs suisses.

Parmi tous les dons, en nature ou en espèces, qui ont été remis pour cette action, mentionnons la contribution du Gouvernement irakien d'un million de dollars.

Signalons, enfin, qu'avant de regagner Genève, les délégués ont remis aux différentes parties des médicaments et du matériel médical restés en stock. Du blé, don du Fonds européen de Développement, a été donné au ministère de la Santé et à la mairie de N'Djamena et du riz, provenant d'un don de la République fédérale d'Allemagne, a été laissé au bureau local du Haut-Commissariat pour les Réfugiés.

Amérique latine

Mission du délégué général

M. André Pasquier, délégué général du CICR pour l'Amérique latine, a effectué, du 17 octobre au 12 novembre, une mission qui l'a conduit successivement au Salvador et au Nicaragua.

Au *Salvador*, où il a séjourné du 17 au 30 octobre, M. Pasquier a mis au point, en collaboration avec la Croix-Rouge salvadorienne, un programme d'assistance en faveur de plusieurs dizaines de milliers de civils déplacés, victimes de la situation de violence qui prévaut dans le pays. Ce programme, qui sera réalisé conjointement avec la Société nationale (le CICR en assurant le financement et le contrôle), a été présenté aux autorités salvadoriennes lors des entretiens que le délégué général a eus avec les représentants de la Junte, les ministres de la Défense, de l'Intérieur et de la Santé. Les autres activités déployées par le CICR au Salvador, notamment dans le cadre de l'action de protection, ont fait également l'objet d'entretiens avec les responsables du gouvernement.

Au *Nicaragua*, où il est arrivé le 31 octobre, M. Pasquier a représenté le CICR lors de la signature avec le gouvernement, le 5 novembre, d'un accord de siège spécifiant le statut de la délégation du CICR. Il a eu, en outre, plusieurs entretiens, en particulier avec les ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice et un représentant de la Junte, ainsi qu'avec la Société nationale de la Croix-Rouge.

Salvador

En septembre et octobre, les délégués du CICR ont continué à visiter régulièrement (environ deux fois par mois) les personnes détenues en raison des événements, dans les locaux de l'armée, des corps de

sécurité et de la police, ainsi que dans les prisons. Les 16 et 17 octobre, un délégué-visiteur a effectué, en outre, une mission dans la province de Morazan, en vue d'évaluer les besoins sur le plan humanitaire, à la suite de la recrudescence des affrontements ayant provoqué des mouvements de la population civile.

Parallèlement à cette action de protection, les délégués ont mis à profit leurs déplacements dans le pays pour entreprendre une campagne de diffusion des principes de la Croix-Rouge au sein des forces armées et de la police. Des représentants de la Société nationale participent activement à cette campagne.

Les radios locales ont commencé, le 6 novembre, à diffuser un programme d'information, élaboré sur place par un délégué envoyé de Genève. Ce programme a pour but de faire connaître et comprendre à l'ensemble de la population les principes humanitaires fondamentaux, à savoir le respect dû à l'adversaire mis hors de combat, l'interdiction de torturer ou de tuer un adversaire blessé ou capturé, le respect dû à la population civile, aux hôpitaux et à l'emblème de la Croix-Rouge.

Par ailleurs, le CICR a lancé un appel de fonds, d'un montant de 4,1 millions de francs suisses, pour financer, pendant la période du 1^{er} juillet 1980 au 30 juin 1981, le programme d'assistance aux populations civiles déplacées, mis au point lors de la mission, mentionnée plus haut, du délégué général au Salvador, ainsi que les activités de protection en faveur des personnes détenues en raison des événements.

Nicaragua

Entre la mi-juillet et fin septembre, les délégués du CICR ont visité à deux reprises les centres de réadaptation sociale Jorge Navarro et Nueva Guinea, à Managua; lors de la première visite, ils ont vu respectivement 2328 et 1835 détenus. Toujours à Managua, ils se sont rendus dans un autre lieu de détention, où se trouvaient 22 détenus.

En province, les délégués ont eu accès aux prisons principales de Chinandega (517 détenus), de Jinotepe (235 détenus), de Masaya (deux visites: 144, puis 194 détenus), de Granada (deux lieux: 318 et 77 détenus). Les centres de détention de Juigalpa, de Somoto et d'Ocotal ont également été visités.

Pour ce qui est des activités de recherches, 620 messages familiaux ont été récoltés au cours des visites de prisons, durant la période du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre. En outre, 75 enquêtes ont été ouvertes et 42 closes.

Enfin, en octobre, une action médicale nouvelle a eu lieu au centre de réadaptation sociale Nueva Guinea: un médecin-dentiste du CICR,

envoyé de Suisse, a procédé à quelque 700 extractions dentaires urgentes. Tout le matériel nécessaire (chaise dentaire, instruments et médicaments) a été fourni par le CICR. Ce matériel demeurera à disposition du service pénitenciaire national, qui s'est attaché les services d'un médecin-dentiste local. Les soins dentaires seront ainsi assurés dorénavant dans les prisons.

Argentine

De la mi-juin à la fin de septembre, les délégués du CICR ont effectué une série de visites dans cinq lieux de détention, à Buenos Aires et en province (Devoto, Magdalena, Rawson, Santiago del Estero et La Plata), où se trouvaient au total 1267 détenus, qui ont été entendus sans témoin. Durant cette période, des visites intermédiaires ont été également faites à diverses prisons. D'autre part, 225 détenus ont été visités, en octobre, à la prison de Caseros.

Rappelons que le CICR distribue aussi des secours aux familles de détenus en Argentine. Le nombre des familles bénéficiant de cette aide s'élève actuellement à 703. Pour sa part, la Croix-Rouge argentine a accepté d'être associée plus étroitement à ces distributions, par l'entremise de certaines de ses branches provinciales.

Bolivie

Le CICR, qui est actuellement la seule institution à effectuer, en Bolivie, des visites aux personnes détenues en raison des événements, a décidé de prolonger son action d'assistance en faveur de ces détenus et de leurs familles, allouant à cet effet un crédit de 471 000 francs suisses. Parallèlement, les activités de protection et d'agence seront poursuivies.

En septembre et octobre, les délégués du CICR ont fait 22 visites dans 11 lieux de détention à La Paz, dans les environs de la capitale et en province. Des secours (médicaments, vivres, vêtements, articles d'hygiène et de loisirs), pour une valeur de 11 600 dollars, ont été remis durant ces visites.

Dans le domaine des activités de recherches, 25 nouvelles enquêtes ont été ouvertes en octobre et 26 cas ont trouvé une solution positive. Le nombre des messages familiaux échangés entre les détenus et leurs familles par l'intermédiaire du CICR s'est élevé à 163. En outre, 50 colis familiaux et 49 mandats ont été remis aux détenus.

Mexique

Pour le soixante-dixième anniversaire de la Croix-Rouge mexicaine, M. Victor Umbricht, membre du Comité international, s'est rendu, à la fin d'octobre, à Mexico et il a représenté le CICR aux manifestations qui ont commémoré la fondation de cette Société nationale, à laquelle il a apporté les félicitations et les vœux du CICR.

Asie

Assistance aux populations cambodgiennes

Dans la poursuite de son action en faveur des victimes du conflit au Kampuchéa, le CICR est amené à procéder à des réévaluations périodiques de ses programmes d'aide, en fonction soit des critères d'urgence, soit de la situation sur le plan de la sécurité dans les régions où il déploie ses activités.

C'est dans le cadre de cette réadaptation constante des tâches humanitaires que s'inscrit la mission effectuée, du 22 septembre au 3 octobre, en Thaïlande et au Kampuchéa, par M. Jean de Courten, délégué général du CICR pour l'Asie. Il s'agissait, d'une part, de faire le point sur l'action du CICR au Kampuchéa, à la frontière khméro-thaïlandaise et en Thaïlande et, d'autre part, de fixer les objectifs de cette action jusqu'à la fin de l'année. M. de Courten a eu, à cet effet, des entretiens avec les représentants du gouvernement thaïlandais, les autorités de Phnom Penh et les représentants des organisations internationales engagées dans l'action de secours. En outre, il a présidé à Bangkok, du 25 au 27 septembre, une réunion des chefs des délégations et sous-délégations du CICR en Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre Hocké, directeur du département des Opérations au CICR, s'est rendu, fin octobre, à Bangkok, pour négocier avec les autorités et avoir des consultations avec les partenaires du CICR dans l'action Kampuchéa, notamment avec le représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies et les responsables de l'UNICEF et du HCR. A Phnom Penh, où il est arrivé le 28 octobre, le directeur des Opérations s'est entretenu, dans le même but, avec les ministres des Affaires étrangères et de la Santé. Le 3 septembre, à New-York, M. Hocké avait assisté à une réunion des représentants d'une trentaine de pays donateurs et avait fait le point sur les activités du CICR au Kampuchéa et en Thaïlande, en particulier sur les activités médicales.

Kampuchéa

Cinq équipes médicales, mises à disposition du CICR par diverses Sociétés nationales, sont actuellement à l'œuvre au Kampuchéa : l'équipe soviétique opère à Takhmau, l'équipe polonaise à Kompong Cham, l'équipe hongroise à Kompong Speu, l'équipe est-allemande à Kompong Thom et l'équipe suédoise à Svay Rieng. Les équipes médicales collaborent étroitement avec le personnel local, dont la formation professionnelle est l'un des objectifs prioritaires du programme d'assistance du CICR.

Le CICR continue d'approvisionner les hôpitaux (coût mensuel : 4500 dollars pour chacun des cinq hôpitaux) et en supervise les travaux de laboratoire. En outre, il renouvelle constamment les stocks de la banque du sang de Phnom Penh et fournit régulièrement des médicaments et du matériel médical aux dispensaires de province.

Du 10 au 12 septembre, le coordonnateur médical du CICR a effectué une mission à Kompong Cham et a visité, à cette occasion, 468 patients dans une léproserie proche de la localité. Il a été décidé que l'équipe polonaise leur dispenserait des soins, au rythme d'une visite hebdomadaire.

La navette aérienne que le CICR a organisée entre les pays extérieurs et Phnom Penh fonctionne depuis un an ; c'est, en effet, le 13 octobre 1979 qu'eut lieu le premier vol de secours du CICR pour le Kampuchéa, avec une cargaison de médicaments d'urgence destinés à la population kampuchéenne. Durant les douze mois qui ont suivi, 714 vols ont été organisés, dont 562 au départ de Bangkok et 152 à partir de Singapour, acheminant 13 716 tonnes de médicaments et de secours divers, représentant une valeur approximative de 25 millions de francs suisses. Différents types d'avions ont assuré cette navette : Hercules, Transall, DC 10 et Fiat G 222, mis à disposition du CICR par les gouvernements britannique, australien, français, hollandais, américain, italien et belge. Depuis le 22 octobre, c'est un Hercules d'Air Botswana, affrété grâce à des fonds fournis par le gouvernement canadien, qui assure la liaison ; jusqu'à fin octobre, il a transporté, en douze vols, 175 tonnes de secours, dont plus de 3 tonnes pour le compte du Secours catholique français, de World Vision et du Conseil œcuménique des Eglises.

Toujours dans le domaine des secours, « l'opération camions », entreprise par l'action conjointe CICR/UNICEF, s'est achevée, fin septembre, avec l'arrivée au Kampuchéa des 96 derniers véhicules. Au total, 1041 camions ont été acheminés par le CICR et l'UNICEF.

Signalons enfin que les délégués de la mission conjointe ont eu l'occasion d'assister à deux distributions de secours à l'intérieur du pays: le 7 septembre, dans la province de Svay Rieng, où 319 tonnes de riz, 42 tonnes de maïs, 65 tonnes de sucre, 70 tonnes d'huile et 80 tonnes de haricots ont été remises en faveur de 101 556 personnes, et le 20 octobre, à Kom Pissei (province de Kompong Speu), où plus de 116 tonnes de sucre, de pois secs et de lait en poudre, ainsi que 28 000 litres d'huile ont été distribués à 141 791 personnes.

Thaïlande

En septembre et octobre, des accrochages armés entre différents groupes de Cambodgiens déplacés, dans des camps le long de la frontière thaïlandaise, ont provoqué des mouvements de population et perturbé les distributions de secours et le travail d'assistance médicale.

Malgré les conditions de sécurité instables, les activités médicales se sont poursuivies. Les équipes médicales se rendent plusieurs fois par semaine dans les concentrations de réfugiés au nord d'Aranyaprathet. Elles effectuent des visites quotidiennes à Phnom Chat, où la moyenne journalière des consultations s'établit à 280. Elles ont procédé à plusieurs évacuations sanitaires vers les hôpitaux. Dans les régions au sud d'Aranyaprathet, la campagne anti-malaria s'est poursuivie énergiquement, pour un nombre de patients demeuré élevé dans les hôpitaux. Un programme de formation a été mis en route à l'intention du personnel hospitalier khmer.

Compte tenu de la forte réduction des personnes déplacées à la frontière (elles étaient estimées, à mi-octobre, à environ 50 000 dans les camps au nord d'Aranyaprathet et à 24 000 au sud), les effectifs médicaux et paramédicaux mis à disposition du CICR par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont été réduits d'un quart environ, sauf en ce qui concerne l'équipe chirurgicale de Khao-I-Dang et le personnel travaillant à la pharmacie.

Entre le 28 août le 1^{er} novembre, l'assistance médicale et paramédicale du CICR à la frontière khméro-thaïlandaise a représenté un montant de 315 000 dollars.

Pour ce qui est des activités de secours, elles ont essentiellement porté sur les distributions de riz aux deux « ponts terrestres » à la frontière: à Ban Kalor, ces distributions ont été faites, en septembre, à 2540 chars à bœufs et à 4450 piétons, à raison de 100 kg par char et 30 kg par piéton; à Nong Chan, les mêmes rations ont été distribuées à 6820 charrettes et 55 300 piétons. Du 4 septembre au 29 octobre,

les secours fournis ont totalisé 5232 tonnes de riz représentant une valeur de 1 630 000 dollars.

Un aspect peu connu des activités du CICR en Thaïlande est son action de protection en faveur des personnes dans les camps à la frontière. Des efforts sont déployés pour éviter la séparation des membres d'une même famille et pour procéder aux recherches des personnes disparues.

Le sort des populations d'origine vietnamienne — un groupe particulièrement vulnérable dans cette région — fait l'objet d'une attention spéciale. Les délégués du CICR sont constamment présents dans le camp de Prasat Sarokot, où ces réfugiés sont regroupés dès leur passage de la frontière. Des démarches ont été entreprises auprès des autorités de Bangkok pour obtenir leur transfert dans un camp plus sûr à l'intérieur de la Thaïlande. Les secours, principalement des produits alimentaires, qui leur ont été fournis, en septembre et en octobre, s'élèvent à plus de 100 tonnes et représentent une valeur de 39 000 dollars. Au 25 octobre, Prasat Sarokot abritait 3 059 personnes.

Toujours dans le domaine de la protection, les délégués du CICR ont été autorisés à visiter, en janvier, la prison de la base militaire d'Aranyaprathet et, en mai et août, une prison du camp de réfugiés à Sikkiu. Durant ces visites, ils ont vu quelque 650 détenus, soit des « immigrants illégaux » de différentes nationalités. En septembre, des secours médicaux et des vivres ont été distribués à la prison du camp d'Aranyaprathet, à plusieurs reprises.

Agence centrale de Recherches

Avec ses 12 délégués et 90 collaborateurs recrutés localement, répartis entre Bangkok, Aranyaprathet et Chantaburi, le bureau de recherches du CICR en Thaïlande déploie une activité intense en faveur de différentes catégories de personnes: populations civiles khmères déplacées se trouvant dans les « holding centres », sur la frontière et dans des camps de réfugiés, enfants khmers non accompagnés, réfugiés vietnamiens (« boat people » et « land people »).

Ses tâches consistent à récolter des données sur l'identité des réfugiés (pendant le seul mois d'août 193 000 personnes ont été enregistrées); rechercher des personnes et s'efforcer de réunir des familles séparées par suite du conflit (23 742 cas traités en août); assurer la transmission du courrier des réfugiés; délivrer des documents (titres de voyage, certificats de séjour dans des camps, etc.).

En septembre, l'enregistrement de la population dans le camp de Khao-I-Dang s'est poursuivi au rythme d'une centaine de familles par jour. Ce travail était rendu difficile par le mouvement continu des réfugiés d'un secteur à l'autre à l'intérieur du camp ou de leur déplacement d'un camp à l'autre. A Samet, 3570 familles (soit 16 788 personnes) avaient été enregistrées au 12 septembre.

Durant le même mois, le bureau de recherches de Bangkok a délivré 104 documents de voyage en faveur de Laotiens, de Vietnamiens et de Cambodgiens autorisés par l'Autriche et l'Italie à se réinstaller dans ces pays. En outre, il a transmis 120 000 lettres et messages familiaux et 674 colis. En ce qui concerne les recherches, il a obtenu 67,5% de résultats positifs quant aux Vietnamiens, mais 11% seulement concernant les civils cambodgiens déplacés.

Indonésie

Timor-Est

En accord avec les autorités indonésiennes, l'action d'assistance conjointe du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne à Timor-Est a été prolongée pour une nouvelle période de six mois, à partir du 15 octobre, afin de couvrir les besoins encore existants, sur les plans médical et nutritionnel, des populations civiles déplacées. Durant cette nouvelle phase, l'aide alimentaire et médicale de la Croix-Rouge sera concentrée sur cinq villages particulièrement défavorisés, dont la population globale s'élève à 38 812. Un appel portant sur 1,3 million de francs suisses a été lancé en vue de réunir les fonds nécessaires au financement de l'action.

Rappelons que l'action conjointe, commencée en octobre 1979 pour une durée initiale de six mois, avait été prolongée une première fois en avril 1980. Durant la seconde phase d'avril à octobre 1980, elle a touché quatorze localités (soit 87 336 personnes), dont neuf ont reçu une assistance alimentaire et médicale (54 805 personnes) et cinq une assistance médicale uniquement (32 531 personnes). L'assistance alimentaire et médicale d'urgence dans sept localités n'est plus jugée actuellement nécessaire et les besoins éventuels seront couverts par la Société nationale et les responsables médicaux indonésiens. Toutefois, une trentaine de tonnes de secours ont été stockés dans chacun de ces endroits, pour être distribués, en cas de nécessité, sous le contrôle du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne.

Parallèlement à ses activités de secours, le CICR poursuit également ses efforts pour réunir les familles séparées en raison des événements.

C'est ainsi que six enfants ont quitté Timor Est et sont arrivés le 8 octobre à Lisbonne, où ils ont été accueillis par leurs parents et par la Croix-Rouge portugaise. C'était le premier groupe voyageant ainsi au titre des réunions de familles.

Malaisie

Dans le cadre des visites aux détenus en vertu de l'« Internal Security Act », M. David Delapraz, délégué régional du CICR pour l'Asie du Sud-Est, a eu accès, du 31 octobre au 8 novembre, à trois postes de police en Malaisie, soit à Ipoh, Penang et Kuala Lumpur, où il a visité quatre détenus avec lesquels il s'est entretenu sans témoin.

Pakistan

Du 24 septembre au 6 octobre, un médecin du CICR, le Dr Arbex, a effectué, au Pakistan, une mission d'évaluation de l'action d'assistance conjointe de la Ligue et du CICR en faveur des réfugiés afghans. Pendant le mois de septembre, les équipes médicales du CICR ont donné 10 892 consultations dans les camps de réfugiés afghans du Kurram et du Nord Waziristan, dans la province frontière du Nord-Ouest.

Moyen-Orient

Conflit Irak-Iran

Dès le début des hostilités entre l'Irak et l'Iran, le CICR s'est adressé, le 23 septembre, aux parties au conflit, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, pour leur rappeler leurs obligations découlant des quatre Conventions de Genève de 1949. Le CICR a, en particulier, demandé aux deux gouvernements intéressés que les blessés, les malades, les prisonniers de guerre et les civils soient protégés et traités humainement, et que les établissements et formations sanitaires soient respectés. En outre, le CICR a indiqué qu'il était prêt à assumer les tâches qui lui sont dévolues dans une telle situation en vertu des Conventions de Genève, notamment en ce qui concerne les prisonniers militaires et civils et les personnes déplacées, ainsi qu'à servir d'intermédiaire neutre entre les belligérants pour toutes questions humanitaires.

Le 26 septembre, le CICR a été autorisé, par le gouvernement irakien, à envoyer des délégués en Irak. Ceux-ci sont arrivés deux jours plus tard à Bagdad et ont entrepris immédiatement une mission d'évaluation dans la région de Kirkouk, visitant notamment des hôpitaux. Ils ont eu, par ailleurs, plusieurs entretiens avec les représentants des autorités et les responsables du Croissant-Rouge irakien, pour mettre au point les modalités des visites aux prisonniers de guerre iraniens en mains irakiennes. Les visites ont effectivement commencé le 10 octobre et se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois. Elles se sont déroulées selon les dispositions prévues par les Conventions.

En Iran, où le CICR dispose déjà d'une délégation, les visites aux prisonniers de guerre irakiens ont commencé le 22 octobre.

Rappelons que le but de ces visites est de veiller à l'application de la III^e Convention de Genève, laquelle protège les prisonniers de guerre. Pour les délégués du CICR, cela implique le contrôle des conditions de détention et de l'état de santé des prisonniers; en outre, ils les assistent pour l'envoi des messages à leurs familles et, au besoin, leur fournissent des secours matériels. Conformément aux règles de la Convention, les délégués s'entretiennent sans témoin avec les prisonniers et remettent des rapports confidentiels de leurs visites à la puissance détentrice et au gouvernement du pays d'origine des prisonniers. Ils transmettent également les listes nominatives des prisonniers de guerre.

Sur le plan de l'assistance, le CICR a envoyé en Iran, à la demande du Croissant-Rouge iranien, 3 tonnes de médicaments et 5 tonnes de lait en poudre prélevés sur ses stocks.

Le CICR a, en outre, renforcé ses dispositifs en Iran et en Irak pour pouvoir faire face à l'accroissement des tâches. A fin octobre, il y avait huit délégués à Téhéran et autant à Bagdad, chaque délégation comptant un délégué-médecin.

Un appel de fonds, portant sur 2,5 millions de francs suisses, a été lancé à un certain nombre de gouvernements et de Sociétés nationales, pour permettre de financer l'action du CICR dans la période du 1^{er} novembre 1980 au 31 mars 1981.

Iran

Avant l'éclatement du conflit Irak-Iran, M. Jean Hoefliger, délégué général du CICR pour le Moyen-Orient, et M. Jean-Marc Bornet, délégué régional, ont effectué, à partir du 4 septembre, une mission en Iran, au cours de laquelle ils ont rencontré des représentants des autorités civiles et militaires, ainsi que des responsables du Croissant-Rouge iranien.

Le 17 septembre, les délégués du CICR ont été reçus par le président de la République, M. Banisadr, avec qui ils ont fait le point sur les activités du CICR en Iran, notamment les visites aux détenus politiques. En ce qui concerne le conflit irako-iranien, les délégués ont souligné les obligations conventionnelles de l'Iran et rappelé le rôle du CICR dans de telles circonstances: visites des prisonniers de guerre, protection des civils, recherches de disparus et éventuellement assistance. Le Président Banisadr a manifesté beaucoup d'intérêt pour l'action du CICR en Iran et a facilité la première visite du CICR à un groupe de prisonniers irakiens.

Pour ce qui est des visites aux détenus politiques, les délégués du CICR ont eu accès, le 20 septembre, à la prison de Rasht, où se trouvaient une soixantaine de détenus.

Israël et territoires occupés

Poursuivant leurs activités dans le domaine de la détention, les délégués du CICR en Israël et territoires occupés ont effectué, entre le 1^{er} août et le 30 octobre, 388 visites à des détenus sous interrogatoire dans le secteur de Jérusalem (dont 163 pour la première fois), ainsi que 497 visites (dont 171 pour la première fois) dans le territoire de Gaza.

Durant la même période, des visites traditionnelles ont été faites dans les prisons de Ramleh, Gaza, Beer Sheva et Ramallah, où 188 détenus ont été vus sans témoin. A cela s'ajoutent des visites intermédiaires dans neuf lieux de détention et des visites spéciales à Ashkelon, Beer Sheva, Nafha et Chattan, en relation avec le mouvement de grève de la faim dans les prisons.

Signalons, par ailleurs, que suite à une intervention du CICR, un détenu de la prison d'Ashkelon a été exceptionnellement autorisé à se rendre au chevet de sa mère mourante.

D'autre part, les activités du CICR en faveur des détenus et de la population civile arabe dans les territoires occupés ont fait, entre autres, l'objet de l'entretien que le chef de la délégation du CICR à Tel Aviv a eu, le 3 octobre, avec le Premier ministre israélien, M. Menahem Begin, en sa qualité de ministre de la Défense.

Transferts

Trois rapatriements ont été effectués, au pont Allenby, sous les auspices du CICR: le 9 octobre, un prisonnier arabe, condamné pour raisons de sécurité à une peine de quinze ans de prison, a été autorisé

à gagner la Jordanie. Arrêté onze ans auparavant, il a été libéré avant terme pour cause de santé déficiente; le 13 octobre, un Jordanien passé par mégarde, en septembre, sur la rive ouest du Jourdain et, le 29 octobre, un infiltré dans les territoires occupés ont été transférés en Jordanie.

D'autre part, au poste-frontière entre le Liban et Israël, le CICR a supervisé, le 1^{er} octobre, le rapatriement d'un marin libanais qui, en compagnie de six autres, avait été arrêté par les forces de sécurité israéliennes alors qu'il se trouvait à bord d'un bateau au large des côtes israéliennes. Il avait été condamné à 18 mois de prison.

A Kuneitra, enfin, une opération de passage, le 9 septembre, a permis à 31 étudiants du Golan de retourner à Damas pour leurs études, leurs vacances étant terminées.

Liban

En septembre et octobre, les activités de la délégation du CICR au Liban ont essentiellement porté sur les questions d'agence: enquêtes, visites aux familles, transmission de messages. En septembre, 16 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et 15 cas clos positivement. Le nombre de messages échangés s'est élevé à 648 et deux transferts inter-zones ont été effectués. Le 31 octobre, sept habitants de l'« enclave » conservatrice au Sud-Liban, détenus par les forces palestino-progressistes, ont été relâchés et conduits, sous escorte CICR, au village de Beit Yahoun.
